

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU LABORATOIRE PHYTOCONTROL DEPARTEMENT AGROALIMENTAIRE (AGRIFOOD)

Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société PHYTOCONTROL ANALYTICS FRANCE (« Le laboratoire Phytocontrol » ou « Le laboratoire ») fournit aux Clients professionnels de la filière agroalimentaire (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du laboratoire, par contact direct ou via un support papier, les prestations suivantes : analyses agroalimentaires (« les Prestations »).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les Prestations rendues par le laboratoire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client (hors grossistes) qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de la Société. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Prestations implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du laboratoire pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du laboratoire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le laboratoire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le laboratoire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Commandes

La commande devra intervenir, au plus tard, au moment de l'envoi des échantillons par courriel en utilisant les formulaires d'envoi d'échantillon type fournis par le laboratoire. Sur les commandes, devront être indiquées clairement l'identification des échantillons, les analyses à effectuer conformément à la proposition de prix, l'adresse d'expédition des résultats et de la facture. Toute autre demande de prestation analytique fera l'objet d'une proposition complémentaire.

L'acheminement des échantillons est fait sous l'entière responsabilité du demandeur jusqu'à leur arrivée au laboratoire. Dans le cas où le transport est assuré par nos soins, l'acheminement des échantillons est sous la responsabilité du laboratoire.

Si un produit à analyser présente des dangers, le client devra mettre en garde le laboratoire et indiquer la nature de ce danger.

Prix et délais

Les tarifs proposés s'entendent en Euros hors taxes et le tarif applicable est celui figurant dans le devis ou contrat en référence le jour de l'enregistrement de l'échantillon. Le Laboratoire se réserve le droit de réactualiser ses tarifs et la nature des prestations. Les délais d'analyses ne sont donnés qu'à titre indicatif et tout dépassement ne pourra donner lieu à aucune pénalité ni indemnité.

Conditionnement et envoi des échantillons

L'échantillon de laboratoire devra être placé dans un récipient propre et inerte, qui le protège correctement contre tout risque de contamination, de dommage ou de fuite. L'échantillon doit être envoyé au laboratoire dès que possible. Toute détérioration en cours de transport doit être évitée, par exemple, les échantillons frais doivent être conservés au frais et les échantillons congelés doivent rester congelés. Les échantillons de

viande et de volaille doivent être congelés avant l'expédition (excepté pour les analyses microbiologiques), à moins qu'ils ne soient transportés au laboratoire avant une éventuelle détérioration.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions de transport et d'emballage soient compatibles avec les analyses demandées.

Réception des échantillons

Les échantillons sont réceptionnés du lundi au vendredi (jours ouvrables), de 9h00 à 16h00. Toutefois, les échantillons reçus après 13h seront traités le lendemain.

Ces dispositions pourront être aménagées avec accord préalable et écrit du laboratoire Phytocontrol. Les photos affichées sur les rapports d'analyses sont faites dans un but de traçabilité. Elles ne montrent pas systématiquement l'ensemble de l'échantillon, surtout concernant les unités volumineuses.

Conservation des échantillons

Tous les échantillons sont conservés pendant une durée d'un mois ou toute autre période exigée par le client.

Pour les paramètres microbiologiques, les échantillons sont conservés 15 jours à compter de leur réception.

Pendant ce délai, des analyses complémentaires pourront être demandées par le client, à l'exception des analyses microbiologiques. Au-delà de cette période les échantillons sont détruits ou restitués au client si celui-ci en fait la demande.

Modalités de transmission des résultats d'analyses

Les résultats sont établis sous forme d'un rapport d'essais avec signe distinctif pour les paramètres accrédités. Le rapport peut être transmis par courrier sur demande.

Accès à l'espace client et aux documents en ligne

L'espace client permet un accès aux résultats d'analyses en ligne ainsi qu'à de nombreux documents internes et à une veille réglementaire actualisée. L'accès à cet espace est accessible et gratuit à partir d'un montant de prestations réalisées de 2500 euros HT par année civile.

Modalités de paiement

Les factures de prestations sont payables dans un délai de 45 jours suivant la fin de mois de la date d'émission de facture ou au comptant, sans escompte au Siège Social du Laboratoire Phytocontrol. A défaut de règlement sous 20 jours et après mise en demeure, le montant dû sera majoré de plein droit d'une indemnité de retard calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Loi 92-1442 du 31/12/1992)

Garanties et responsabilités

Les diagnostics et résultats d'analyses sont destinés à l'usage individuel et exclusif du client et le laboratoire s'engage à conserver confidentiels tous les résultats et rapports d'analyses. Les diagnostics fournis par le laboratoire ne sont établis qu'à titre indicatif. La décision d'effectuer ou non des actions postérieures n'incombe qu'au client et la responsabilité du laboratoire ne pourra être mise en cause.

Tribunaux compétents

En cas de litige seul le tribunal de Nîmes sera compétent même en cas de pluralités de défendeurs ou d'appel en garanties.